Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Travaux en passant chez les voisins

Par AyaJo

Bonjour,
Auriez-vous des renseignement sur la servitude de tour d'échelle, notamment en terme de préjudice pour la personne qui subit la servitude ?
J'explique la situation, je suis propriétaire d'un appartement dans un bâtiment ancien type longère contenant 2 autres appartements. Tous les propriétaires de la longère souffre de grosses infiltrations d'humidités dans les habitations car tout un côté de la maison est enterré. La terre arrive presque au niveau du toit et cette zone appartient à d'autres voisins très procéduriers qui refusent tout passage sur leur terrain même pour l'entretient des gouttières.
Notre problème est le suivant : nous souhaiterions refaire l'étanchéité de ce mur sur toute la longueur mais cela veut dire faire une tranché dans le jardin de nos voisins et l'accès étant difficile, les ouvriers devrait peut-être passer chez eux. Le préjudice subit par nos voisins serait important mais nous n'avons pas d'autre solution pour maintenir notre mur en état (actuellement des bouts de mortiers partent d'entre les pierres).
Auriez-vous des conseils ?
Merci de votre attention !

Par ESP

Bonjour
si vous n'obtenez pas l'accord préalable de votre voisin. À défaut, il faut saisir le juge pour obtenir un droit de passage temporaire.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67#:~:text=Oui%2C%20%C3%A0%20la%20condition%20d,un%20%C3%A9chafaudage%2C%20...)]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F67#:~:text=Oui%2C%20%C3%A0%20la%20condition%20d,un%20%C3%A9chafaudage%2C%20...)[/url]